

On manque de commissaires enquêteurs

Président de la compagnie départementale des commissaires enquêteurs et, depuis avril, de la compagnie régionale, Bernard Ducateau déplore le nombre insuffisant, dans le Cher et en Centre-Val de Loire, de commissaires enquêteurs. Leur rôle est essentiel pour favoriser l'expression du public autour de projets structurants pour la vie locale.

Valérie Mazerolle

« Quand personne ne vient me voir, je le ressens très mal. » Bernard Ducateau est commissaire-enquêteur depuis 2017 et, à ce titre, veille à la bonne information du public durant toute la durée des enquêtes publiques. Les permanences sont pour lui l'occasion d'apporter des éclairages sur les aspects techniques d'un projet d'aménagement parfois éminemment complexe, d'aider à sa compréhension, d'accompagner les personnes souhaitant faire part d'une observation. Son rôle : expliquer en préservant son impartialité, écouter, prendre le pouls d'un territoire concerné par un projet d'aménagement, avant de rédiger, à l'issue de l'enquête publique, un rapport et d'émettre un avis sur le

projet, défavorable ou favorable. « Il s'agit là d'un formidable exercice de démocratie locale. C'est la raison pour laquelle on ne peut être qu'attristé quand on ne recueille ni observation ni recommandation », avance Bernard Ducateau, qui refuse de céder à la fatalité, plaidant pour de « nouvelles manières de donner l'information, d'aller vers le public ».

Un des sujets qui le mobilise aujourd'hui, c'est celui du recrutement de nouveaux commissaires enquêteurs : le département compte treize adhérents à la compagnie départementale des commissaires enquêteurs. Ils étaient près d'une dizaine de plus en 2015. « Or, l'activité progresse, portée notamment par les projets photovoltaïques, qui ont représenté quinze enquêtes en 2023 », préci-



CHER. Le nombre d'enquêtes publiques a progressé sous l'effet de la hausse des projets de parcs photovoltaïques.

se celui-ci. En tout, le nombre de désignations s'est élevé à quarante-deux dans le Cher l'an dernier, et à dix-sept pour intervenir à l'extérieur du département. Un dernier chiffre là aussi en hausse, du fait du manque de commissaires enquêteurs dans certains territoires voisins, à l'instar du Loir-et-Cher. Le nombre de commissaires enquêteurs extérieurs au département désignés pour des enquêtes dans le

Cher, lui, a fondu.

« Nous étions en 2023 sur une moyenne annuelle de quatre enquêtes par commissaire enquêteur. C'est beaucoup, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une activité à plein temps. Nous aurions besoin de deux ou trois commissaires enquêteurs supplémentaires », estime Bernard Ducateau, qui compte sur la prochaine session de recrutement pour inverser la tendance.

Pour offrir une respiration, et pouvoir penser l'après sereinement. « Les personnes intéressées peuvent se porter candidates avant le 1^{er} septembre (*). Un oral devant une commission d'aptitude départementale aura lieu en fin d'année. L'inscription sur la liste d'aptitude, valable quatre ans, est renouvelable ».

Recrutements

Si Bernard Ducateau ne reconnaît pas de « profil type » (le Cher ne compte que des retraités, ayant exercé des professions variées : militaires, agriculteurs, ingénieurs...), il met en exergue quelques qualités indispensables à cette mission, indemnisée selon la complexité et le temps de l'enquête, et s'appuyant sur une formation, initiale et tout au long de l'activité : « Il ne faut pas être un expert mais avoir des capacités de synthèse et de rédaction, le sens de l'écoute, une appétence pour les rencontres avec le public, manifester un vif intérêt pour les préoccupations environnementa-

les. Et ne pas avoir peur de rendre un avis public. »

Une autre dimension va s'ajouter dans les cas de demandes d'autorisation environnementale : la capacité à organiser des débats publics, introduits par le décret d'application de la loi Industrie verte, texte qui vise à accélérer la réindustrialisation du pays. « Le commissaire enquêteur organisera obligatoirement deux réunions publiques, dans les quinze jours après le début de la consultation du public, elle-même étendue à trois mois, et dans les quinze derniers jours. Ce sera pour nous un exercice nouveau, qui permettra sans doute de mieux sentir le public », confie Bernard Ducateau, qui veut croire que cette évolution de l'enquête publique pourra susciter des vocations de commissaire enquêteur. ■

(*) Lettre recommandée avec accusé de réception adressée au secrétaire général de la préfecture du Cher. Lettre de motivation, photo d'une pièce d'identité, CV, disponibilités, moyens matériels, véhicule, moyens informatiques.